

**Avenant n°3 à l'acte de nomination des mandataires
Régie de recettes et d'avances de Domremy**

Le Président du Conseil départemental des Vosges,

Vu l'arrêté n° 2021/5637/OH/DCSJ-SSC portant acte constitutif d'une régie de recettes et d'avances pour le site de Domremy ;

Vu l'arrêté n° 2021/5638/OH/DCSJ-SSC portant acte de nomination du régisseur et du mandataire suppléant modifié par l'arrêté n° 2022/9216/OH/DCSJ-SSC ;

Vu l'arrêté n°2022/6606/EJ/DCS/SSC portant acte de nomination des mandataires modifié par ses avenants n° 1 et 2;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 29 juin 2022;

Vu l'avis conforme du régisseur en date du 29 juin 2022;

Vu l'avis conforme des mandataires suppléants en date du 29 juin 2022 ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER

En complément de mesdames Claire Bonnard, Charlotte Percheron, Pauline Hilaire, Jessica Barrière, Marine Féliziani, Estelle Clerget et de monsieur Alexandre Lebrun, est nommé mandataire de la régie de recettes et d'avances de Domremy, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la régie de recettes et d'avance de Domremy avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci :

- M. Pierre Suaire du 6 juillet 2022 jusqu'à la fin de son contrat saisonnier.

ARTICLE 2

Les mandataires ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif des régies, sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau Code pénal ; ils doivent les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie.

ARTICLE 3

Les mandataires sont tenus d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle du 21 avril 2006.

ARTICLE 4

Le présent arrêté prendra effet à compter de sa notification.

FAIT à Epinal, le 01.07.2022

SIGNATURE DE L'AUTORITÉ QUALIFIÉE
POUR NOMMER
LE MANDATAIRE,

Pour le Président du Conseil départemental,
et par délégation,
Le Directeur Général des Services



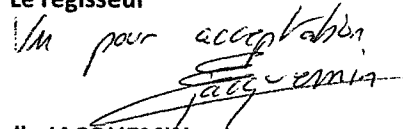
DAMIEN PARMENTIER

Damien PARMENTIER

Damien PARMENTIER
2022.07.01 08:23:11 +0200
Ref:20220629_142849_1-3-O
Signature numérique
Le Directeur Général des Services

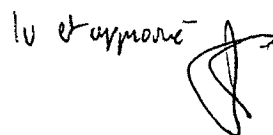
SIGNATURES DU RÉGISSEUR
ET DES MANDATAIRES SUPPLÉANTS
PRÉCÉDÉES DE LA FORMULE
MANUSCRITE « VU POUR ACCEPTATION »,

Le régisseur

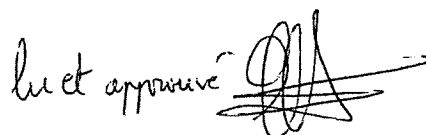
Vu pour acceptation


Estelle JACQUEMIN

Les mandataires suppléants

Vu et approuvé


Séverine PERRIN

Vu et approuvé


Damien ANTOINE

SIGNATURE DU MANDATAIRE
PRÉCÉDÉE DE LA FORMULE
MANUSCRITE « VU POUR ACCEPTATION »,

Pierre SUAIRE

Vu pour acceptation
